

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

REGION MIDI-PYRENEES

ÉDITION GRANDES CULTURES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Rue Saint-Jean • B.P. 19 • 31131 BALMA CEDEX
Tél. Standard : 61.24.70.70 - Technique : 61.24.70.33
Abonnements : 61.24.70.30

Régisseur de Recettes
D.R.A.F. "MIDI-PYRENEES"
CCP : 8618-62 Y Toulouse
I.S.S.N. : 0752-2053

PUBLICATION PERIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL 200 F.

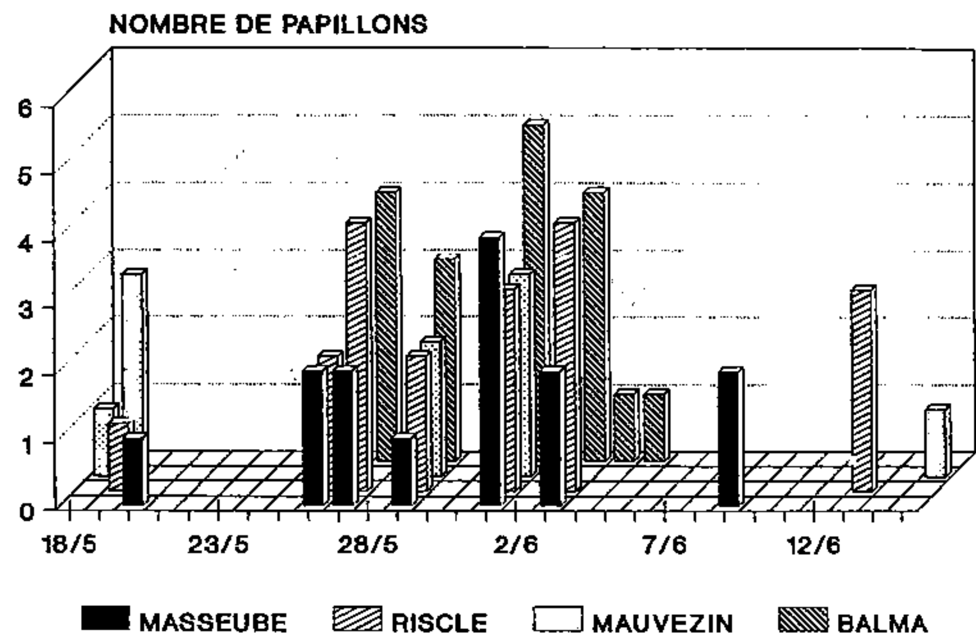
BULLETIN N° 11 DU 24 JUIN 1992

MAIS

SESAMIE

Situtation

Le vol de l'insecte se termine, un regroupement des sorties de papillons a été observé dans les derniers jours de mai et les premiers jours de juin. Les évolutions larvaires restent ralenties par les températures actuelles.
Les migrations de plante à plante n'ont pas encore commencé.



Préconisation

• **Parcelles ayant reçu une demi-dose d'insecticide à un stade précoce**
Renouveler le traitement 3 semaines après la précédente intervention.
• **Parcelles non traitées**
Un intervention sera encore efficace.
Intervenir à la dose pleine à réception du bulletin.

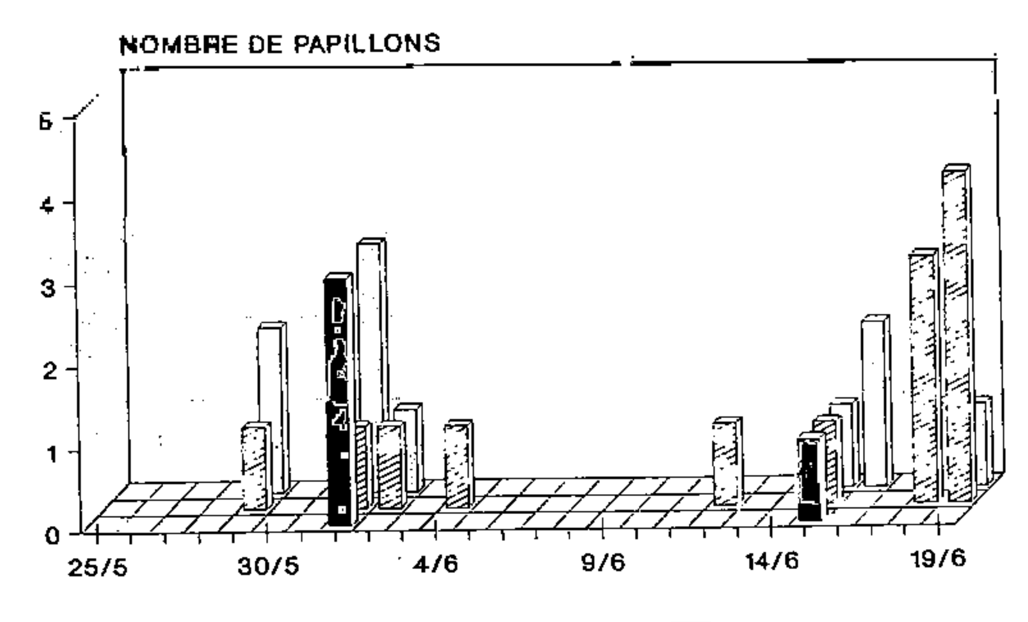
PYRALE

Situation

Le vol de la pyrale a débuté plus précocement qu'à l'accoutumé. La maximum du vol sera atteint dans les prochains jours.

Préconisation

Dans les parcelles de maïs semence et de consommation à bon potentiel de rendement, il est possible, cette année, de contrôler la pyrale au travers du traitement contre la sésamie.
Choisir une spécialité commerciale autorisée pour les deux usages.



☞